



Chalet non déclaré + location

Par **2014vintage**, le **20/05/2015** à **14:23**

bjr voilà nous avons installé un chalet de 35m2 a l'arrière de notre maison sans rien déclarer/dire (en sachant que la mairie n'accorde pas ces constructions sur la commune), a la base pour notre fils dans quelques années .. cependant si je souhaitais le louer a un étudiant pour la saison d'hiver quel risques j'encours si il y a un problème en sachant qu'il va etre assuré mais donc pas déclaré !?? merci